

**AVIS D'APPEL A CANDIDATURES POUR L'INSTALLATION D'AGRICULTEURS
DANS LE CADRE DE LA REFORME FONCIERE ET CESSION DE BIENS FONCIERS**

La SAFER de GUADELOUPE porte à la connaissance du public qu'elle envisage d'attribuer les biens désignés ci-après qu'elle possède :

Commune LE MOULE: Lot Agricole en GFA Réforme Foncière :

* Lieu-dit «Pinadière» - référence cadastrale BH 54ppF9 - surface de 1 ha 35 a 99 ca environ - PLU : A - parcelle occupée.

Commune de PETIT-CANAL: Lot Agricole:

* Lieu-dit «Baszay» - référence cadastrale AM 123 - surface de 3 ha 36 a 45 ca environ - PLU : A3 - parcelle libre.

* Lieu-dit «De Bon Air» - référence cadastrale AP 370 - surface de 1 ha 30 a 71 ca environ - PLU : A - parcelle occupée.

Commune LE MOULE: Lot Agricole :

* Lieu-dit «Durival» - référence cadastrale AE 191 - surface de 3 ha 92 a 07 ca environ - PLU : A - parcelle libre.

* Lieu-dit «Ecluse-Dibois» - référence cadastrale BK 1254 - surface de 10 a 96 ca environ - PLU : A - parcelle libre.

Commune d'ANSE-BERTRAND : Lot Agricole:

* Lieu-dit «La Berthaudière» - référence cadastrale AB 206 - surface de 37 a 62 ca environ - PLU : A2 - parcelle occupée.

Commune de SAINTE-ROSE - Cession de biens fonciers

* Lieu-dit «Massy» - référence cadastrale AL 38 - surface de 24 a 46 ca - PLU : UG - parcelle occupée bâtie.

* Lieu-dit «Belcito» - référence cadastrale AR 1763 - surface de 36 a 68 ca - PLU : UG - parcelle occupée bâtie.

* Lieu-dit «L'Ilet» - référence cadastrale AV 488 - surface de 20 a 00 ca - PLU : Ah - parcelle occupée bâtie.

* Lieu-dit «Léotard» - référence cadastrale AV 347 - surface de 7 a 30 ca environ - PLU : UG - parcelle libre.

* Lieu-dit «Moustique» - référence cadastrale AV 772 - surface de 33 a 72 ca - PLU : UG/N - parcelle libre.

* Lieu-dit «Débauchée» - référence cadastrale AZ 430 - surface de 39 a 75 ca environ - PLU : 1AUnc - parcelle libre.

* Lieu-dit «Débauchée» - référence cadastrale AZ 439 - surface de 18 a 00 ca environ - PLU : 1AUnc - parcelle libre.

* Lieu-dit «Montgommier» - références cadastrales BE 307 - surface de 28 a 43 ca environ et BE 358 - surface de 12 a 49 ca environ [surface totale : 40 a 92 ca environ] - PLU : UG - parcelles libres - Cession en une seule unité foncière.

Commune du LAMENTIN - Cession de biens fonciers

* Lieu-dit «Castel» - référence cadastrale BC 626 - surface de 7 a 46 ca environ - PLU : U - parcelle occupée.

Commune de BAIE-MAHAULT - Cession de biens fonciers

* Lieu-dit «Dupuy» - référence cadastrale BC 499 - surface de 13 a 73 ca environ - PLU : UD - parcelle libre (bâti en ruine).

* Lieu-dit «Fond Budan» - référence cadastrale BE 480ppF1 - surface de 10 a 67 ca environ - PLU : UD - parcelle occupée bâtie.

* Lieu-dit «Fond Budan» - référence cadastrale BE 480ppF2 - surface de 7 a 56 ca environ - PLU : UD - parcelle libre.

* Lieu-dit «Fond Budan» - référence cadastrale BE 484 - surface de 22 a 96 ca environ - PLU : U - parcelle occupée.

* Lieu-dit «Montier» - référence cadastrale BL 616 - surface de 8 a 03 ca environ - PLU : UDb - parcelle occupée bâtie.

* Lieu-dit «La Retraite» - référence cadastrale BK 129ppF1 - surface de 34 a 46 ca environ - PLU : A/N - parcelle occupée bâtie (lot jardin).

Commune de PETIT-BOURG - Cession de biens fonciers

* Lieu-dit «Colin» - références cadastrales AD 181 - surface de 80 a 50 ca environ, AD 183 - surface de 5 a 63 ca environ, AD 184 - surface de 20 a 75 ca environ, AD 185 - surface de 32 a 75 ca environ, AD 2336 - surface de 2 ha 26 a 17 ca environ, AD 2338 de 1 ha 38 a 39 ca environ, AD 2340 - surface de 30 a 46 ca environ, AD

2353 - surface de 6 a 76 ca environ et AD 2354 - surface de 4 ca environ [surface totale : 5 ha 41 a 45 ca environ]
- PLU : 1Aub - parcelles libres - Cession en une seule unité foncière.

Commune LES ABYMES : Cession de biens fonciers

* Lieu-dit «Belle Plaine» - référence cadastrale AC 67ppP2 - surface de 7 a 36 ca environ - PLU : A - parcelle occupée bâtie.

* Lieu-dit «Les Palétuviers» - référence cadastrale AE 424 - surface de 14 a 26 ca environ - PLU : 1N - parcelle occupée bâtie.

Commune MORNE-A-L'EAU - Cession de biens fonciers :

* Lieu-dit «Lasserre» - référence cadastrale AS 731 - surface 6 a 11 ca environ - PLU : UG - parcelle libre.

* Lieu-dit «Route de Boisvin» - référence cadastrale AS 544ppF1 - surface 15 a 00 ca environ - PLU : A - parcelle occupée (lot jardin).

* Lieu-dit «Route de Boisvin» - référence cadastrale AS 544ppF3 - surface 17 a 84 ca environ - PLU : A - parcelle occupée (lot jardin).

* Lieu-dit «Marchand» - référence cadastrale AS 1228 - surface 22 a 86 ca environ - PLU : A - parcelle occupée (lot jardin).

* Lieu-dit «Garnier» - référence cadastrale BO 457 - surface 33 a 44 ca environ - PLU : U/A - parcelle occupée bâtie.

* Lieu-dit «Labuthie» - référence cadastrale BT 323ppF1 - surface 9 a 26 ca environ - PLU : UG - parcelle occupée bâtie.

* Lieu-dit «Labuthie» - référence cadastrale BT 323ppF2 - surface 48 ca environ - PLU : UG - parcelle occupée bâtie.

* Lieu-dit «Labuthie» - référence cadastrale BT 324 - surface 13 a 65 ca environ - PLU : UG - parcelle occupée bâtie.

* Lieu-dit «Lorette» - référence cadastrale BT 394ppF5 - surface 12 a 08 ca environ - PLU : A - parcelle occupée bâtie.

* Lieu-dit «Lorette» - référence cadastrale BT 878ppF1 - surface de 4 a 00 ca environ - PLU : A - parcelle occupée bâtie.

* Lieu-dit «Gressier» - référence cadastrale BV 66 - surface 1 a 73 ca environ - PLU : UG - parcelle occupée bâtie.

* Lieu-dit «Blain» - référence cadastrale BV 247 - surface 51 a 71 ca environ - PLU : A/N - parcelle occupée bâtie.

* Lieu-dit «Gressier» - référence cadastrale BV 253ppF6 - surface 20 a 00 ca environ - PLU : A - parcelle occupée bâtie.

* Lieu-dit «Gressier» - référence cadastrale BV 253ppF5 - surface 7 a 00 ca environ - PLU : A - parcelle occupée bâtie.

* Lieu-dit «Gressier» - référence cadastrale BV 253ppF4 - surface 5 a 34 ca environ - PLU : A - parcelle occupée bâtie.

* Lieu-dit «Gressier» - référence cadastrale BV 253ppF2 - surface 15 a 00 ca environ - PLU : A - parcelle occupée bâtie.

* Lieu-dit «Gressier» - référence cadastrale BV 254ppF1 - surface 5 a 24 ca environ - PLU : UG - parcelle occupée bâtie.

* Lieu-dit «Gressier» - référence cadastrale BV 254ppF2 - surface 2 a 37 ca environ - PLU : UG - parcelle occupée bâtie.

* Lieu-dit «Gressier» - référence cadastrale BV 254ppF3 - surface 17 a 18 ca environ - PLU : UG - parcelle occupée bâtie.

* Lieu-dit «Gressier» - référence cadastrale BV 254ppF4 - surface 10 a 89 ca environ - PLU : UG - parcelle occupée bâtie.

* Lieu-dit «Gressier» - référence cadastrale BV 254ppF5 - surface 7 a 64 ca environ - PLU : UG - parcelle occupée bâtie.

* Lieu-dit «Gressier» - référence cadastrale BV 254ppF6 - surface 10 a 00 ca environ - PLU : UG - parcelle occupée bâtie.

Commune de PETIT-CANAL - Cession de biens fonciers

* Lieu-dit «Girard» - référence cadastrale AP 501 - surface de 7 a 95 ca environ - PLU : U - parcelle libre.

* Lieu-dit «Gaschet» - référence cadastrale AY 180ppF1 - surface de 50 a 00 ca environ - PLU : N - parcelle occupée (lot jardin).

Commune LE MOULE - Cession de biens fonciers

* Lieu-dit «Route de Douville» - référence cadastrale BE 139ppP1 - surface de 20 a 00 ca environ - PLU : A - parcelle occupée (lot jardin).

* Lieu-dit «Pinadière» - référence cadastrale BH 54ppF13 - surface de 24 a 56 ca environ - PLU : A - parcelle occupée (lot jardin).

Commune d'ANSE-BERTRAND - Cession de biens fonciers

* Lieu-dit «Fond Rose» - référence cadastrale AK 500 - surface de 11 a 15 ca environ - PLU : U2 - parcelle occupée.

* Lieu-dit «Fond Rose» - référence cadastrale AK 505 - surface de 20 a 78 ca environ - PLU : U2 - parcelle occupée.

Commune de PORT-LOUIS - Cession de biens fonciers

* Lieu-dit «Pelletan Plaisance» - référence cadastrale AK 633 - surface de 12 a 40 ca environ - PLU : UG - parcelle occupée bâtie.

* Lieu-dit «Pelletan Plaisance» - référence cadastrale AK 636 - surface de 10 a 44 ca environ - PLU : UG - parcelle occupée.

* Lieu-dit «Beauplan» - référence cadastrale AK 700 - surface de 11 a 14 ca environ - PLU : UG - parcelle occupée.

Cession de biens fonciers destiné à la préservation de l'environnement :

Commune de PETIT-CANAL :

* Lieu-dit «Gaschet» - références cadastrales AY 180ppF2 et AY 180ppF3 - surface de 1 ha 62 a 44 ca environ - PLU : N - parcelles libres.

* Lieu-dit «Poyen» - référence cadastrale AY 211 - surface de 3 ha 91 a 72 ca environ - PLU : A - parcelle libre.

* Lieu-dit «Sainte Amélie» - référence cadastrale AY 247 - surface de 1 ha 92 a 15 ca environ - PLU : A - parcelle libre.

* Lieu-dit «Habitation Delisle» - référence cadastrale AR 50 - surface de 58 a 21 ca environ - PLU : A3 - parcelle libre.

Commune de MORNE-A-L'EAU :

* Lieu-dit «Lorette» - référence cadastrale BT 878ppF2 - surface de 4 ha 78 a 42 ca environ - PLU : A - parcelle libre.

* Lieu-dit «Lorette» - références cadastrales BT 394ppF3 et BT 394ppF4 - surface de 4 ha 17 a 74 ca environ - PLU : A - parcelles libres.

Commune LES ABYMES :

* Lieu-dit «Belle Plaine» - référence cadastrale AC 64 - surface de 1 ha 46 a 00 ca environ - PLU : A - parcelle libre.

* Lieu-dit «Belle Plaine» - référence cadastrale AC 67ppP1 - surface de 1 ha 92 a 39 ca environ - PLU : A - parcelle libre.

Pour les lots agricoles en GFA Réforme Foncière et lots agricoles, une fiche de candidature est à retirer à la SAFER, à compléter avant le délai ci-après.

Pour les cessions de biens fonciers, il appartient aux candidats de faire une demande écrite avec une offre de prix hors taxe et de préciser les conditions de paiement.

Les personnes intéressées devront déposer leur candidature par courrier au plus tard le **Lundi 22 Mars 2021** (cachet de la poste faisant foi) à SAFER DE GUADELOUPE - Immeuble Patio de Houelbourg - Z.I. de JARRY - B.P. n° 2063 - 97192 JARRY Cédex. **Passé ce délai, les demandes ne seront plus prises en considération.** Cet avis peut être consulté sur le site de la Préfecture de Guadeloupe : <http://www.guadeloupe.gouv.fr> et également sur le site de la SAFER <http://www.safer-guadeloupe.com>.

Cet avis ne saurait en aucun cas être considéré comme un engagement de la SAFER à l'égard des candidats.

Pour la SAFER,
Le Président Directeur Général